

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PAYS DE RHONE ET OUVÈZE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 08 JUILLET 2010

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

N° 100/2010

L'an deux mil dix, le huit juillet à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à JONQUIERES, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Alain MILON.

PRESENTS : M. Joël SERAFINI, M. Jean-Pierre GRANGET, M. Philippe HECKEL, Mme Magdeleine LEGER, Bédarrides – M. Serge FIDELE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Jean AZEMA représentant M. Oswald LÉBOUC, Caderousse – M. Jean-Pierre BOISSON, M. Paul JEUNE, M. Frédéric NICOLET, Châteauneuf du Pape – M. Alain ROCHEBONNE, M. Serge MOURGUES représentant Mme Andrée MILHAUD, M. Jean-Pierre FENOUIL, Mme Nathalie REYNAUD, Courthézon – M. Louis BISCARRAT, M. Jean-Claude AILLOT, M. André PEREZ – Mme Claudine MAFFRE représentant Mme Annie CHRETIEN, Jonquières – M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Serge SOLER, Mme Nathalie NAUDIN représentant M. Gérard GERENT, Mme Emmanuelle ROCA représentant M. Pascal DUPUY, M. Jean-François LAPORTE, Sorgues

EXCUSES NON REPRESENTES : M. Stéphane GARCIA, M. Jacques GRAU, Sorgues

Secrétaire de Séance : M. Louis BISCARRAT



Adopté à l'unanimité.

**AMENAGEMENTS URBAINS PLACE CHARLES DE GAULLE A SORGUES –
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – Rapporteur : Mme Sylviane
FERRARO**

Dans le cadre de la mise en place d'une OPAH multisites en centre ancien, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze a lancé en janvier 2010 une étude pré-opérationnelle d'OPAH multi-sites sur les centres anciens de ses six communes : Bédarrides, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquières et Sorgues.

Cette étude pré-opérationnelle fait suite à un *pré-diagnostic* réalisé en juin 2008 et à une *étude préalable* menée par la CCPRO en octobre 2009, portant sur le même territoire.

Dans le cadre de sa compétence, la CCPRO avec la commune de Sorgues, a décidé de procéder à la réhabilitation de la Place Charles de Gaulle afin de réaliser l'aménagement d'équipements de proximité.

Ce projet situé entre l'avenue du 8 mai, l'avenue Jean Jaurès et l'avenue du 11 Novembre, se trouve au centre du périmètre de la future OPAH en centre ancien, au cœur du centre ville et englobe l'Hôtel de Ville. Cet aménagement s'inscrit dans un vaste projet de restructuration mené, depuis plusieurs années, par la commune de Sorgues.

Trois phases sont programmées

Avenue Jean Jaurès

Avenue du 8 mai

Place Charles de Gaulle

L'avenue du 11 novembre 1918 a fait l'objet d'une requalification en 2009.

Une superficie de 6000m² est concernée par cet aménagement

La CCPRO est également compétente pour «La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et de Création d'équipement de proximité dans le cadre de l'aménagement de la place Charles de Gaulle dans le cadre de la future OPAH multi-site en Centre Ancien.

La Commune de Sorgues a programmé des aménagements urbains sur l'ensemble du centre ancien.

Ce programme pourrait être financé en partie par le Conseil Régional.

Elle a confiée au cabinet d'étude A&Co la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'Avenue et du Cours du 8 mai.

Il s'agit :

- D'améliorer l'infrastructure existante – réseaux eaux pluviales – voiries – éclairage public.
- De faciliter, par la création de 120 places de stationnement aux abords du centre ville et des bâtiments publics (Hôtel de ville – Police Municipale – Ecole Jean Jaurès – Trésor public – Poste etc. ...
- De faciliter le stationnement et l'accès aux commerces de proximité.
- D'améliorer la fluidité de la circulation des véhicules, les cheminements piétonniers et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'estimation des travaux éligible est établie par la maîtrise d'œuvre à : **771 019.84 euros HT**

FINANCEMENT

	771 019,84 €	HT
--	---------------------	-----------

MONTANT ELIGIBLE			
CONSEIL REGIONAL PACA	40%	308 407,94 €	HT
AUTOFINANCEMENT CCPRO	60%	462 611,90 €	HT

La dépense est prévue au Budget Principal 2010, imputation : **822 -2315**

Il convient de solliciter les aides financières au près du Conseil Régional.

Il convient que le Conseil délibère.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

OUI cet exposé,

APRES en avoir délibéré,

VU les études menées dans le cadre de la mise en place de l'OPAH multi sites en centre ancien, le *pré-diagnostic* réalisé en juin 2008 et l'étude *préalable* menée par la CCPRO en octobre 2009,

VU la compétence de la CCPRO, pour «La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et de Création d'équipement de proximité » et les opérations à mener dans le cadre de la future OPAH multi-site en Centre Ancien.

VU le projet de procéder à la réhabilitation de la Place Charles de Gaulle afin de réaliser l'aménagement d'équipements de proximité.

VU L'estimation des travaux éligibles, établie par la maîtrise d'œuvre et égale à : **771 019.84 euros HT** et le financement prévisionnel,

SOLLICITE l'aide de la Région PACA pour le financement de cette opération à hauteur de 40% du coût des travaux,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bédarrides, le 09 juillet 2010

Pour Extrait Conforme,

**Le Président,
Alain MILON**